

5 janvier 2010

Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2009

Mise en œuvre du contrat de liquidité

Le 24 septembre 2001, Siparex Croissance a confié à la société ODDO & Cie la mise en œuvre d'un contrat de liquidité (révisé le 3 novembre 2008) conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005. Ce contrat a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2009.

Il est rappelé qu'au 30 juin 2009, les moyens affectés au compte de liquidité correspondaient à 11 705 titres Siparex Croissance et un encours de 10 031,13 euros.

Bilan semestriel

Entre le 1^{er} juillet 2009 et le 31 décembre 2009, les opérations suivantes ont été réalisées :

- 7 055 titres Siparex Croissance acquis pour un montant total de 118 054,84€
- 13 117 titres Siparex Croissance cédés pour un montant total de 211 921,71€

Au 31 décembre 2009, les moyens affectés au compte de liquidité correspondent à 5 643 titres Siparex Croissance et un encours de 103 898 euros.

**SIPAREX CROISSANCE, cotée sur Euronext Paris (compartiment C)
Code ISIN FR0000061582 – Code Reuters SIXP.PA – code Bloomberg SIX FP**